COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	
(en euros)		
	31/12/2022	**31/12/2021**
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	125 612	125 612
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**125 612**	**125 612**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	158 279	157 581
Impôts, taxes et versements assimilés	1 073	1 068
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**159 352**	**158 649**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-33 740**	**-33 037**
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	150 734	150 734
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	-	-
D'autres créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	78	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets des cessions de VMP	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**78**	**-**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	1 708	1 479
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	**1 708**	**1 479**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-1 631**	**-1 479**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	**115 364**	**116 219**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**-**	**-**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**-**	**-**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-**	**-**
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)	**-**	**-**
IS (X)	**28 841**	**30 798**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**276 424**	**276 347**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**189 901**	**190 926**
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	**86 523**	**85 421**

SOFAGRI PARTICIPATIONS

Comptes sociaux 2022

Certifié conforme le 09/06/2023

Le Président,
IDIA, représentée par sa Directrice Générale,
Mme Anne-Caroline PACE-TUFFERY

ACTIF (en euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort. & provisions	Net	
Actionnaires - capital souscrit non appelé	**-**	**-**	**-**	**-**
Immobilisations incorporelles	**-**	**-**	**-**	**-**
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-		-	-
Immobilisations corporelles	**-**	**-**	**-**	**-**
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	-	-	-	-
Immobilisations financières	**6 280 600**	**-**	**6 280 600**	**6 280 600**
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	6 280 600	-	6 280 600	6 280 600
Prêts et comptes courants	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL I	**6 280 600**	**-**	**6 280 600**	**6 280 600**
Créances clients et comptes rattachés	150 734	-	150 734	150 734
Autres créances d'exploitation	912 028	-	912 028	760 967
Créances diverses	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	27 506	-	27 506	6 969
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL II	**1 090 269**	**-**	**1 090 269**	**918 670**
TOTAL DE L'ACTIF	**7 370 869**	**-**	**7 370 869**	**7 199 270**

PASSIF (en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	**40 000**	**40 000**
Primes d'émission, de fusion, d'apport	**-**	**-**
Réserves	**14 576**	**14 576**
Réserve légale	14 576	14 576
Réserves réglementées	-	-
Report à nouveau	**563 244**	**477 824**
Résultat de l'exercice	**86 523**	**85 421**
Provisions réglementées	**-**	**-**
TOTAL I	**704 343**	**617 820**
Provisions pour risques et charges	**-**	**-**
TOTAL II	**-**	**-**
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-
Emprunts financiers	205 000	120 000
Dettes financières - associés	6 280 599	6 280 599
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 804	155 654
Dettes fiscales et sociales	25 122	25 196
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	**6 666 526**	**6 581 450**
TOTAL DU PASSIF	**7 370 869**	**7 199 270**

ANNEXE

AU 31 DECEMBRE 2022

1. Cadre juridique et financier et faits marquants

1.1. Cadre juridique et financier

SOFAGRI PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée créée le 18 juin 2001, a la fonction d'opérateur des métiers en Fonds Propres du Groupe Crédit Agricole.
SOFAGRI PARTICIPATIONS est une participation à 100 % de CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE, elle-même détenue par un actionnaire unique, la société CACIF, filiale à 99,99 % de Crédit Agricole SA.

1.2. Information Covid-19 et contexte économique

Après une année 2021 marquée par un rebond économique post Covid-19 dans toutes les régions du monde, l'activité économique mondiale subit un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu, avec une inflation qui atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La crise du coût de la vie (envolée spectaculaire du prix des matières premières agricoles et industrielles, de l'énergie, perturbation des circuits de transport et de logistique, des produits de grande consommation, etc.), le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions (remontée des taux, etc.), l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de COVID-19 sont autant de facteurs qui pèsent lourdement sur les perspectives. Selon les prévisions du FMI, la croissance mondiale devrait ralentir (de l'ordre de 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023) et l'inflation mondiale bondir (environ 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024). Il s'agit du profil de croissance le plus morose depuis 2001, si l'on excepte la crise financière mondiale et le pic de la pandémie de COVID-19.

Même si l'activité économique française, portée notamment par une saison touristique estivale dynamique, a permis de conserver en 2022 une partie des améliorations des résultats du marché du travail obtenus en sortie de crise les perspectives, la France subi le ralentissement de l'activité économique mondiale et pâtira comme l'économie européenne plus encore des contraintes d'offre (énergie, main d'œuvre) en 2023. Au total, l'inflation, inférieure en France à celle constatée chez nos voisins, devrait être d'environ 7 % en 2022 (vs. 10% en Europe) en raison notamment du coût de l'énergie et de la hausse des prix produits alimentaires. Elle est la traduction directe de l'envolée spectaculaire du prix des matières premières agricoles et industrielles, expliquée à la fois par la reprise économique en 2021 (demande en hausse, offre encore désorganisée), les aléas climatiques extrêmes (dôme de chaleur au Canada, sècheresses, gel tardif, etc.) et, plus récemment, la guerre en Ukraine. Cette dernière expliquerait environ 30 % de l'inflation constatée.

Le secteur agroalimentaire, qui avait déjà subi en 2021 plusieurs facteurs adverses susmentionnés a continué à être pleinement impacté par ces derniers. Ces éléments ont pesé sur la rentabilité des entreprises du secteur, les acteurs ne pouvant pas forcément répercuter l'ensemble de ces hausses de prix, ce qui signifie alors qu'ils rognent sur leurs marges.

1.3. Evènements post-clôture

Néant.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes comptables

Les comptes au 31 décembre 2022 de SOFAGRI PARTICIPATIONS sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- De continuité de l'exploitation,
- De permanence des méthodes,
- D'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. Méthodes d'évaluation

2.2.1. Sociétés en Participation

Les opérations réalisées par SOFAGRI PARTICIPATIONS sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont SOFAGRI PARTICIPATIONS est le gérant. Des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE, ainsi que CA PARTENARIAT, y sont associées avec le gérant. Le financement en est assuré par les associés et figure dans le poste "emprunts et dettes financières diverses".

Il est établi pour chaque société en participation (SP) un bilan et un compte de résultat. Les frais de gérance sont pris en charge par la Société en Participation et présentés aux participants lors de l'approbation annuelle des comptes.

2.2.2. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Ces titres sont enregistrés pour leurs valeur historique, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre.

La Société évalue son portefeuille selon les méthodes préconisées par le Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en septembre 2009 par l'IPEV Valuation Board.

Une stricte application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par ce guide pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres. Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les transactions sur les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions officielles (lock-up etc.).

Titres cotés :

Les titres cotés en Euros admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de service d'investissements ou tout autre organisme similaire étranger, et qui ne sont soumis à aucune restriction, sont valorisés sur la base moyenne mensuelle des cours de bourse constaté à la clôture de chaque jour de bourse du mois d'arrêté.

Les titres cotés dans d'autres devises sont valorisés sur la base de la moyenne mensuelle des cours de bourse constatés à la clôture de chaque jour de bourse du mois d'arrêté sur leur marché principal converti en Euros, suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Les titres cotés dont le cours est non significatif (absence de cotation régulière, faiblesse du volume des échanges…) sont valorisés comme les titres non cotés du portefeuille.

Titres non cotés :

Les participations sont évaluées au prix de revient en l'absence de tout autre élément justifiant une dévalorisation ou une revalorisation. Elles font l'objet d'un accroissement ou d'une diminution de valorisation dans les cas suivants :

- Nouveau tour de financement significatif avec de nouveaux investisseurs à un prix supérieur ou inférieur à la valeur comptable antérieure,

- Cession significative intervenue sur des titres détenus a) par le Fonds à un tiers non lié ou b) par un tiers co-actionnaire à un autre investisseur externe, ou c) cession contractée ou offre ferme validée par le comité de valorisation, faisant apparaître un prix supérieur ou inférieur à la valeur comptable antérieure,

- Occurrence d'un événement déterminant affectant ou étant susceptible d'affecter significativement et durablement la situation et les perspectives de la société. Dans ce cas, en fonction du stade de développement de la société, de sa situation à la fin de la période et des perspectives de dégradation ou de redressement ultérieur, il sera généralement appliqué une provision par palier pouvant aller de 25% à 100%.

2.2.3. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.2.4. Créances d'exploitation

En application des règles générales d'évaluation du PCG, les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale, et par prudence, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

2.2.5. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

Les obligations sont enregistrées pour leur valeur au pied de coupon.

Les prêts et instruments de trésorerie sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3. Notes annexes au bilan *(en Milliers d'Euros)*

3.1. Actif

3.1.1. Immobilisations financières - TIAP

	Valeur brute au 31.12.2021	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.2022
Actions	6 281	-	-	6 281
Obligations	-	-	-	-
TOTAL	**6 281**	**-**	**-**	**6 281**

Au bilan, les titres sont classés dans le poste « titres immobilisés de l'activité de portefeuille », créances rattachées incluses, soit :

- TIAP actions 6 281
- Obligations et titres immobilisés -
- Intérêts courus non échus -

Les provisions pour dépréciation du portefeuille TIAP ont évolué comme suit :

	Provisions au 31.12.2021	Dotations	Reprises	Provisions au 31.12.2022
Actions	-	-	-	-
Obligations & titres assimilés	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

Valeur estimative du portefeuille TIAP (hors créances rattachées) :

	Montants à l'ouverture			Montants à la clôture		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur Estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur Estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
. au coût de revient	-	-	-	-	-	-
. au cours de Bourse	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette réestimée	-	-	-	-	-	-
. d'après une valeur de rendement ou de rentabilité	-	-	-	-	-	-
. en fonction des transactions	-	-	-	-	-	-
. d'après d'autres méthodes	6 281	6 281	8 871	6 281	6 281	9 561
Totaux	**6 281**	**6 281**	**8 871**	**6 281**	**6 281**	**9 561**

Au cours de l'exercice, les valeurs nettes comptables et estimatives ont évolué de la manière suivante :

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture	6 281	8 871
Acquisitions de l'exercice	-	-
Cessions de l'exercice	-	-
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Plus-values sur cession de titres :		
- détenus au début de l'exercice	-	-
- acquis dans l'exercice	-	-
Variation de plus ou moins-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-	690
Autres mouvements comptables	-	-
TOTAL	**6 281**	**9 561**

3.1.2. Créances clients et comptes rattachés

	Montant	Échéance à + d'1 an	Échéance à 1 an au plus
Créances clients	151	-	151
Créances d'exploitation	-	-	-
TOTAL	**151**	**-**	**151**

Les créances clients correspondent à la commission de gérance au titre des sociétés en participation.

3.1.3. Autres créances

	Montant	Échéance à + d'1 an	Échéance à 1 an au plus
Créances d'impôt sur les sociétés	-	-	-
Créances fiscales	2	-	2
Quote-part de résultat des associés (1)	910	-	910
TOTAL	**912**	**-**	**912**

(1) Il s'agit des quotes-parts de résultat financier des années 2016 à 2022 dues par les associés.

3.1.4. Valeurs mobilières de placement

	Valeur brute au 31.12.2021	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.2022
OPCVM	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

3.2. Passif

3.2.1. Capitaux propres

La situation nette a évolué comme suit, au cours de l'exercice :

	Bilan au 31.12.2021	Affectation du résultat	Exercice	Bilan au 31.12.2022
Capital social	40	-	-	40
Réserve légale	15	-	-	15
Report à nouveau	477	85	-	562
Résultat	85	-85	87	87
TOTAL	**617**	**-**	**87**	**704**

Le capital se compose de 400 actions de 100,00 € de nominal.

3.2.2. Dettes auprès d'établissements de crédit

	Valeur brute au 31.12.2021	Augmentations	Remboursements	Valeur brute au 31.12.2022
Compte à vue	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

3.2.3. Emprunts financiers

	Valeur brute au 31.12.2021	Augmentations	Remboursements	Valeur brute au 31.12.2022
Avance CA AGRICULTURE	120	85	-	205
Intérêts CCA	-	2	2	-
TOTAL	**120**	**87**	**2**	**205**

Par convention du 21 juillet 2011, CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE a consenti à SOFAGRI PARTICIPATIONS une avance en compte courant d'associé d'un montant de 75 K€. En 2015, l'avance a été portée à 120 K€. En 2022 cette avance a été successivement augmentée de 35K€ courant mars puis de 50K€ courant septembre. Cette avance porte intérêt au taux de 1 %. Les intérêts s'élèvent pour 2022 à 2 K€.

3.2.4. Dettes financières

Les 6 281 K€ représentent les avances financières des coparticipants réalisées dans le cadre des Sociétés en participation, déduction faite des provisions.

	Montant au 31.12.2022	Montant au 31.12.2021
Avances (nettes)	6 281	6 281
TOTAL avances nettes	**6 281**	**6 281**

3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	Montant	Échéance à 1 an au plus	Échéance à + d'1 an
Fournisseurs	-	-	-
Factures non parvenues	5	5	-
Charges à payer	151	151	-
TOTAL	**156**	**156**	**-**

3.2.6. Dettes fiscales

	Valeur brute au 31.12.2021	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31.12.2022
TVA collectée	25	25	25	25
TVA à décaisser	-	24	24	-
IS	-	29	29	-
TOTAL	**25**	**78**	**78**	**25**

3.2.7. Autres dettes

	Montant	Échéance à + d'1 an	Échéance à 1 an au plus
Quote-part de résultat des associés	-	-	-
TOTAL	**-**	-	**-**

4. *Notes annexes au compte de résultat* *(en Milliers d'Euros)*

4.1. Présentation analytique du compte de résultat

La présentation analytique du compte de résultat appelle les remarques suivantes :

- Les dotations/reprises de provisions sur portefeuille correspondent aux dépréciations ou reprises de dépréciation.

- Les produits du portefeuille prennent en compte les dividendes, intérêts d'OC et autres intérêts diminués des pertes et dotations aux provisions sur ceux-ci.

	2022	2021
Plus values sur portefeuille	-	-
Dotations/Reprises sur portefeuille	-	-
Produits du portefeuille	-	-
Produits et frais financiers	-2	-1
Commissions	126	126
PRODUIT NET DES ACTIVITES	**124**	**125**
Frais généraux nets	-159	-160
Amortissements	-	-
RESULTAT COURANT	**-35**	**-35**
Coût du risque	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices	-29	-31
RESULTAT AVANT REPARTITION	**-64**	**-66**
QP des coparticipants	**151**	**151**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**87**	**85**

4.2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts 2022 des coparticipants se décomposent comme suit :

	QP d'exploitation et plus values au 31.12.2022	QP Provisions constituées au 31.12.2022	QP Provisions reprises au 31.12.2022	QP Plus ou moins values au 31.12.2022	Résultat Associés au 31.12.2022
Caisses Régionales	-75	-	-	-	-75
CA Partenariat	-76	-	-	-	-76
SOFAGRI Participations	-	-	-	-	-
TOTAL	**-151**	**0**	**0**	**0**	**-151**

4.3. Note sur le résultat fiscal

L'exercice 2022 du gérant SOFAGRI Participations est fiscalement bénéficiaire de 115K€. L'impôt sur les sociétés est de 29K€ au 31 décembre 2022.

5. Notes annexes sur les engagements hors bilan

Les titres Attis 2 font l'objet depuis l'exercice 2014 d'une promesse de vente donnée et d'une promesse d'achat reçue à hauteur de 5 000K€.

6. Autres informations

6.1. Montant global des rémunérations à l'ensemble des organes de direction

Néant.

6.2. Personnel

SOFAGRI Participations bénéficie de la mise à disposition des moyens humains d'IDIA.

6.3. Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 623€ (HT).

Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, aucun honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de service entrant dans le cadre des diligences directement liées.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
AU 31 DECEMBRE 2022

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES (En Milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances Consenties et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes de l'exercice	Commentaires
A. Renseignements détaillés concernant les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
										NEANT
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
ATTIS 2	45 220	34	13,89	6 281	-	-	-	-7	-	31-déc-21
B. Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
Filiales françaises										NEANT
Filiales étrangères										NEANT
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
Participations françaises										NEANT
Participations étrangères										NEANT

RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE (part du gérant)

AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES (€)

Nature des indications	2018	2019	2020	2021	2022
SITUATION FINANCIERE EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
Nombre d'actions émises	400	400	400	400	400
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droit de souscription	-	-	-	-	-
RESULTATS GLOBAUX DES OPERATIONS EFFECTUEES					
Chiffre d'affaires HT	125 612	125 612	125 612	125 612	125 612
Résultat avant impôt, amortissements et provisions	113 024	113 495	115 944	116 219	115 364
Impôt sur les bénéfices	31 647	31 779	32 464	30 798	28 841
Résultat après impôt, amortissements et provisions	81 377	81 716	83 480	85 421	86 523
Montant des bénéfices distribués	-	-	-	-	-
RESULTATS DES OPERATIONS REDUITS A UNE SEULE ACTION					
Résultat après impôt mais avant amortissements et provisions	203,44	204,29	208,70	213,55	216,31
Résultat après impôt, amortissements et provisions	203,44	204,29	208,70	213,55	216,31
Dividende versé à chaque action	-	-	-	-	-
PERSONNEL					
Nombre de salariés	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	-	-	-	-	-

SOFAGRI PARTICIPATIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2022)

A l'associé unique
SOFAGRI PARTICIPATIONS
12 Place Des Etats Unis
92120 MONTROUGE

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOFAGRI PARTICIPATIONS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimations comptables

La note 2.2 Méthodes d'évaluation de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des sociétés en portefeuille et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille.
Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

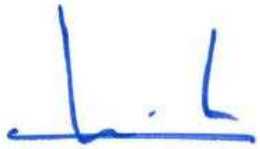
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 17 mai 2023

Le commissaire aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit



Lionel Lepetit

SOFAGRI PARTICIPATIONS

Comptes sociaux 2022

ACTIF (en euros)	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort. & provisions	Net	
Actionnaires - capital souscrit non appelé	**-**	**-**	**-**	**-**
Immobilisations incorporelles	**-**	**-**	**-**	**-**
Frais d'établissement	-	-	-	-
Concessions, brevets, logiciels	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-		-	-
Immobilisations corporelles	**-**	**-**	**-**	**-**
Installations, agencements	-	-	-	-
Mobilier et matériel	-	-	-	-
Immobilisations financières	**6 280 600**	**-**	**6 280 600**	**6 280 600**
Participations	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	6 280 600	-	6 280 600	6 280 600
Prêts et comptes courants	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL I	**6 280 600**	**-**	**6 280 600**	**6 280 600**
Créances clients et comptes rattachés	150 734	-	150 734	150 734
Autres créances d'exploitation	912 028	-	912 028	760 967
Créances diverses	-	-	-	-
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	27 506	-	27 506	6 969
Charges constatées d'avance	-	-	-	-
TOTAL II	**1 090 269**	**-**	**1 090 269**	**918 670**
TOTAL DE L'ACTIF	**7 370 869**	**-**	**7 370 869**	**7 199 270**

PASSIF (en euros)	31/12/2022	31/12/2021
Capital social	**40 000**	**40 000**
Primes d'émission, de fusion, d'apport	**-**	**-**
Réserves	**14 576**	**14 576**
Réserve légale	14 576	14 576
Réserves réglementées	-	-
Report à nouveau	**563 244**	**477 824**
Résultat de l'exercice	**86 523**	**85 421**
Provisions réglementées	**-**	**-**
TOTAL I	**704 343**	**617 820**
Provisions pour risques et charges	**-**	**-**
TOTAL II	**-**	**-**
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	-	-
Emprunts financiers	205 000	120 000
Dettes financières - associés	6 280 599	6 280 599
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 804	155 654
Dettes fiscales et sociales	25 122	25 196
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	-	-
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL III	**6 666 526**	**6 581 450**
TOTAL DU PASSIF	**7 370 869**	**7 199 270**

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	
(en euros)		
	31/12/2022	**31/12/2021**
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Production vendue biens et services	125 612	125 612
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Autres produits	-	-
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**125 612**	**125 612**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	158 279	157 581
Impôts, taxes et versements assimilés	1 073	1 068
Dotations aux amortissements sur immobilisations	-	-
Dotations aux provisions sur actif circulant	-	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	-	-
Autres charges	-	-
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**159 352**	**158 649**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**-33 740**	**-33 037**
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN		
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	150 734	150 734
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	-	-
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et TIAP	-	-
D'autres créances de l'actif immobilisé	-	-
Autres intérêts et produits assimilés	78	-
Reprises de provisions et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets des cessions de VMP	-	-
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**78**	**-**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	1 708	1 479
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de VMP	-	-
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	**1 708**	**1 479**
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	**-1 631**	**-1 479**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	**115 364**	**116 219**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Reprises sur provisions et transfert de charges	-	-
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	**-**	**-**
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	-	-
Sur opérations en capital	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	-	-
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)	**-**	**-**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	**-**	**-**
PARTICIPATION DES SALARIES (IX)	**-**	**-**
IS (X)	**28 841**	**30 798**
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	**276 424**	**276 347**
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	**189 901**	**190 926**
BENEFICE OU PERTE DE L'EXERCICE	**86 523**	**85 421**

ANNEXE

AU 31 DECEMBRE 2022

1. Cadre juridique et financier et faits marquants

1.1. Cadre juridique et financier

SOFAGRI PARTICIPATIONS, société par actions simplifiée créée le 18 juin 2001, a la fonction d'opérateur des métiers en Fonds Propres du Groupe Crédit Agricole.
SOFAGRI PARTICIPATIONS est une participation à 100 % de CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE, elle-même détenue par un actionnaire unique, la société CACIF, filiale à 99,99 % de Crédit Agricole SA.

1.2. Information Covid-19 et contexte économique

Après une année 2021 marquée par un rebond économique post Covid-19 dans toutes les régions du monde, l'activité économique mondiale subit un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu, avec une inflation qui atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La crise du coût de la vie (envolée spectaculaire du prix des matières premières agricoles et industrielles, de l'énergie, perturbation des circuits de transport et de logistique, des produits de grande consommation, etc.), le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions (remontée des taux, etc.), l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de COVID-19 sont autant de facteurs qui pèsent lourdement sur les perspectives. Selon les prévisions du FMI, la croissance mondiale devrait ralentir (de l'ordre de 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023) et l'inflation mondiale bondir (environ 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024). Il s'agit du profil de croissance le plus morose depuis 2001, si l'on excepte la crise financière mondiale et le pic de la pandémie de COVID-19.

Même si l'activité économique française, portée notamment par une saison touristique estivale dynamique, a permis de conserver en 2022 une partie des améliorations des résultats du marché du travail obtenus en sortie de crise les perspectives, la France subi le ralentissement de l'activité économique mondiale et pâtira comme l'économie européenne plus encore des contraintes d'offre (énergie, main d'œuvre) en 2023. Au total, l'inflation, inférieure en France à celle constatée chez nos voisins, devrait être d'environ 7 % en 2022 (vs. 10% en Europe) en raison notamment du coût de l'énergie et de la hausse des prix produits alimentaires. Elle est la traduction directe de l'envolée spectaculaire du prix des matières premières agricoles et industrielles, expliquée à la fois par la reprise économique en 2021 (demande en hausse, offre encore désorganisée), les aléas climatiques extrêmes (dôme de chaleur au Canada, sècheresses, gel tardif, etc.) et, plus récemment, la guerre en Ukraine. Cette dernière expliquerait environ 30 % de l'inflation constatée.

Le secteur agroalimentaire, qui avait déjà subi en 2021 plusieurs facteurs adverses susmentionnés a continué à être pleinement impacté par ces derniers. Ces éléments ont pesé sur la rentabilité des entreprises du secteur, les acteurs ne pouvant pas forcément répercuter l'ensemble de ces hausses de prix, ce qui signifie alors qu'ils rognent sur leurs marges.

1.3. Evènements post-clôture

Néant.

2. Règles et méthodes comptables

2.1. Principes comptables

Les comptes au 31 décembre 2022 de SOFAGRI PARTICIPATIONS sont établis selon les principes comptables généralement admis, conformément au Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, modifié par le Règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2016-07, ainsi que dans le respect du principe de prudence et des règles :

- De continuité de l'exploitation,
- De permanence des méthodes,
- D'indépendance des exercices.

La règle de base retenue est l'évaluation aux coûts historiques des éléments inscrits en comptabilité.

2.2. Méthodes d'évaluation

2.2.1. Sociétés en Participation

Les opérations réalisées par SOFAGRI PARTICIPATIONS sont effectuées dans le cadre de Sociétés en Participation dont SOFAGRI PARTICIPATIONS est le gérant. Des CAISSES REGIONALES DE CREDIT AGRICOLE, ainsi que CA PARTENARIAT, y sont associées avec le gérant. Le financement en est assuré par les associés et figure dans le poste "emprunts et dettes financières diverses".

Il est établi pour chaque société en participation (SP) un bilan et un compte de résultat. Les frais de gérance sont pris en charge par la Société en Participation et présentés aux participants lors de l'approbation annuelle des comptes.

2.2.2. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Ces titres sont enregistrés pour leurs valeur historique, frais exclus.

A la clôture de l'exercice, il est procédé à l'évaluation de ce portefeuille, titre par titre.

La Société évalue son portefeuille selon les méthodes préconisées par le Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en septembre 2009 par l'IPEV Valuation Board.

Une stricte application de la valorisation en Juste Valeur préconisée par ce guide pour les instruments financiers admis sur un Marché réglementé nous amène dorénavant à supprimer toute décote de négociabilité faisant référence au volume d'échange quotidien des titres. Une décote de négociabilité reste toutefois applicable si les transactions sur les instruments financiers concernés font l'objet de restrictions officielles (lock-up etc.).

Titres cotés :

Les titres cotés en Euros admis aux négociations sur un marché d'instruments financiers français ou étranger dont le fonctionnement est assuré par une entreprise de marché ou un prestataire de service d'investissements ou tout autre organisme similaire étranger, et qui ne sont soumis à aucune restriction, sont valorisés sur la base moyenne mensuelle des cours de bourse constaté à la clôture de chaque jour de bourse du mois d'arrêté.

Les titres cotés dans d'autres devises sont valorisés sur la base de la moyenne mensuelle des cours de bourse constatés à la clôture de chaque jour de bourse du mois d'arrêté sur leur marché principal converti en Euros, suivant le cours des devises à Paris au jour de l'évaluation.

Les titres cotés dont le cours est non significatif (absence de cotation régulière, faiblesse du volume des échanges…) sont valorisés comme les titres non cotés du portefeuille.

Titres non cotés :

Les participations sont évaluées au prix de revient en l'absence de tout autre élément justifiant une dévalorisation ou une revalorisation. Elles font l'objet d'un accroissement ou d'une diminution de valorisation dans les cas suivants :

- Nouveau tour de financement significatif avec de nouveaux investisseurs à un prix supérieur ou inférieur à la valeur comptable antérieure,

- Cession significative intervenue sur des titres détenus a) par le Fonds à un tiers non lié ou b) par un tiers co-actionnaire à un autre investisseur externe, ou c) cession contractée ou offre ferme validée par le comité de valorisation, faisant apparaître un prix supérieur ou inférieur à la valeur comptable antérieure,

- Occurrence d'un événement déterminant affectant ou étant susceptible d'affecter significativement et durablement la situation et les perspectives de la société. Dans ce cas, en fonction du stade de développement de la société, de sa situation à la fin de la période et des perspectives de dégradation ou de redressement ultérieur, il sera généralement appliqué une provision par palier pouvant aller de 25% à 100%.

2.2.3. Prêts et comptes courants

Les prêts et comptes courants sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

Une provision pour dépréciation est constituée dans le cas où apparaîtrait, en fin d'exercice, une perte probable.

2.2.4. Créances d'exploitation

En application des règles générales d'évaluation du PCG, les créances sont inscrites au bilan pour leur valeur nominale, et par prudence, une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'apparaît une perte probable.

2.2.5. Valeurs Mobilières de Placement et trésorerie

Les titres de placement sont inscrits au bilan pour leur prix d'achat à l'exclusion des frais d'acquisition comptabilisés immédiatement en charges.

Les obligations sont enregistrées pour leur valeur au pied de coupon.

Les prêts et instruments de trésorerie sont enregistrés au bilan pour leur valeur nominale. Selon le principe d'indépendance des exercices, les intérêts courus sont compris dans les produits de l'exercice.

A la clôture de l'exercice, la valeur d'inventaire est estimée en tenant compte du prix de marché.

Il est constitué une provision pour dépréciation lorsque, pour une même catégorie de titres, la valeur d'inventaire est inférieure au prix d'acquisition.

3. Notes annexes au bilan *(en Milliers d'Euros)*

3.1. Actif

3.1.1. Immobilisations financières - TIAP

	Valeur brute au 31.12.2021	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.2022
Actions	6 281	-	-	6 281
Obligations	-	-	-	-
TOTAL	**6 281**	**-**	**-**	**6 281**

Au bilan, les titres sont classés dans le poste « titres immobilisés de l'activité de portefeuille », créances rattachées incluses, soit :

- TIAP actions 6 281
- Obligations et titres immobilisés -
- Intérêts courus non échus -

Les provisions pour dépréciation du portefeuille TIAP ont évolué comme suit :

	Provisions au 31.12.2021	Dotations	Reprises	Provisions au 31.12.2022
Actions	-	-	-	-
Obligations & titres assimilés	-	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

Valeur estimative du portefeuille TIAP (hors créances rattachées) :

	Montants à l'ouverture			Montants à la clôture		
	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur Estimative	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette	Valeur Estimative
Fractions du portefeuille évaluées :						
. au coût de revient	-	-	-	-	-	-
. au cours de Bourse	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette	-	-	-	-	-	-
. d'après la situation nette réestimée	-	-	-	-	-	-
. d'après une valeur de rendement ou de rentabilité	-	-	-	-	-	-
. en fonction des transactions	-	-	-	-	-	-
. d'après d'autres méthodes	6 281	6 281	8 871	6 281	6 281	9 561
Totaux	**6 281**	**6 281**	**8 871**	**6 281**	**6 281**	**9 561**

Au cours de l'exercice, les valeurs nettes comptables et estimatives ont évolué de la manière suivante :

	Valeur nette comptable	Valeur estimative
Montants à l'ouverture	6 281	8 871
Acquisitions de l'exercice	-	-
Cessions de l'exercice	-	-
Reprises de provisions sur titres cédés	-	-
Plus-values sur cession de titres :		
- détenus au début de l'exercice	-	-
- acquis dans l'exercice	-	-
Variation de plus ou moins-values latentes :		
- sur titres acquis dans l'exercice	-	-
- sur titres acquis antérieurement	-	690
Autres mouvements comptables	-	-
TOTAL	**6 281**	**9 561**

3.1.2. Créances clients et comptes rattachés

	Montant	Échéance à + d'1 an	Échéance à 1 an au plus
Créances clients	151	-	151
Créances d'exploitation	-	-	-
TOTAL	**151**	**-**	**151**

Les créances clients correspondent à la commission de gérance au titre des sociétés en participation.

3.1.3. Autres créances

	Montant	Échéance à + d'1 an	Échéance à 1 an au plus
Créances d'impôt sur les sociétés	-	-	-
Créances fiscales	2	-	2
Quote-part de résultat des associés (1)	910	-	910
TOTAL	**912**	**-**	**912**

(1) Il s'agit des quotes-parts de résultat financier des années 2016 à 2022 dues par les associés.

3.1.4. Valeurs mobilières de placement

	Valeur brute au 31.12.2021	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31.12.2022
OPCVM	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

3.2. Passif

3.2.1. Capitaux propres

La situation nette a évolué comme suit, au cours de l'exercice :

	Bilan au 31.12.2021	Affectation du résultat	Exercice	Bilan au 31.12.2022
Capital social	40	-	-	40
Réserve légale	15	-	-	15
Report à nouveau	477	85	-	562
Résultat	85	-85	87	87
TOTAL	**617**	**-**	**87**	**704**

Le capital se compose de 400 actions de 100,00 € de nominal.

3.2.2. Dettes auprès d'établissements de crédit

	Valeur brute au 31.12.2021	Augmentations	Remboursements	Valeur brute au 31.12.2022
Compte à vue	-	-	-	-
TOTAL	**-**	**-**	**-**	**-**

3.2.3. Emprunts financiers

	Valeur brute au 31.12.2021	Augmentations	Remboursements	Valeur brute au 31.12.2022
Avance CA AGRICULTURE	120	85	-	205
Intérêts CCA	-	2	2	-
TOTAL	**120**	**87**	**2**	**205**

Par convention du 21 juillet 2011, CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE a consenti à SOFAGRI PARTICIPATIONS une avance en compte courant d'associé d'un montant de 75 K€. En 2015, l'avance a été portée à 120 K€. En 2022 cette avance a été successivement augmentée de 35K€ courant mars puis de 50K€ courant septembre. Cette avance porte intérêt au taux de 1 %. Les intérêts s'élèvent pour 2022 à 2 K€.

3.2.4. Dettes financières

Les 6 281 K€ représentent les avances financières des coparticipants réalisées dans le cadre des Sociétés en participation, déduction faite des provisions.

	Montant au 31.12.2022	Montant au 31.12.2021
Avances (nettes)	6 281	6 281
TOTAL avances nettes	**6 281**	**6 281**

3.2.5. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

	Montant	Échéance à 1 an au plus	Échéance à + d'1 an
Fournisseurs	-	-	-
Factures non parvenues	5	5	-
Charges à payer	151	151	-
TOTAL	**156**	**156**	**-**

3.2.6. Dettes fiscales

	Valeur brute au 31.12.2021	Augmentations	Diminutions	Valeur brute au 31.12.2022
TVA collectée	25	25	25	25
TVA à décaisser	-	24	24	-
IS	-	29	29	-
TOTAL	**25**	**78**	**78**	**25**

3.2.7. Autres dettes

	Montant	Échéance à + d'1 an	Échéance à 1 an au plus
Quote-part de résultat des associés	-	-	-
TOTAL	**-**	-	**-**

4. *Notes annexes au compte de résultat* *(en Milliers d'Euros)*

4.1. Présentation analytique du compte de résultat

La présentation analytique du compte de résultat appelle les remarques suivantes :

- Les dotations/reprises de provisions sur portefeuille correspondent aux dépréciations ou reprises de dépréciation.

- Les produits du portefeuille prennent en compte les dividendes, intérêts d'OC et autres intérêts diminués des pertes et dotations aux provisions sur ceux-ci.

	2022	2021
Plus values sur portefeuille	-	-
Dotations/Reprises sur portefeuille	-	-
Produits du portefeuille	-	-
Produits et frais financiers	-2	-1
Commissions	126	126
PRODUIT NET DES ACTIVITES	**124**	**125**
Frais généraux nets	-159	-160
Amortissements	-	-
RESULTAT COURANT	**-35**	**-35**
Coût du risque	-	-
Résultat exceptionnel	-	-
Impôt sur les bénéfices	-29	-31
RESULTAT AVANT REPARTITION	**-64**	**-66**
QP des coparticipants	**151**	**151**
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	**87**	**85**

4.2. Quote-part de résultat sur opérations faites en commun

Les quotes-parts 2022 des coparticipants se décomposent comme suit :

	QP d'exploitation et plus values au 31.12.2022	QP Provisions constituées au 31.12.2022	QP Provisions reprises au 31.12.2022	QP Plus ou moins values au 31.12.2022	Résultat Associés au 31.12.2022
Caisses Régionales	-75	-	-	-	-75
CA Partenariat	-76	-	-	-	-76
SOFAGRI Participations	-	-	-	-	-
TOTAL	**-151**	**0**	**0**	**0**	**-151**

4.3. Note sur le résultat fiscal

L'exercice 2022 du gérant SOFAGRI Participations est fiscalement bénéficiaire de 115K€. L'impôt sur les sociétés est de 29K€ au 31 décembre 2022.

5. Notes annexes sur les engagements hors bilan

Les titres Attis 2 font l'objet depuis l'exercice 2014 d'une promesse de vente donnée et d'une promesse d'achat reçue à hauteur de 5 000K€.

6. Autres informations

6.1. Montant global des rémunérations à l'ensemble des organes de direction

Néant.

6.2. Personnel

SOFAGRI Participations bénéficie de la mise à disposition des moyens humains d'IDIA.

6.3. Montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice

En application du Décret n° 2008-1487 du 30 décembre 2008, le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élève à 3 623€ (HT).

Il concerne les honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes, aucun honoraire n'ayant été occasionné au titre des conseils et prestations de service entrant dans le cadre des diligences directement liées.

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS
AU 31 DECEMBRE 2022

SOCIETES OU GROUPES DE SOCIETES (En Milliers d'euros)	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-Part de capital détenu (en %)	Valeur brute des titres détenus	Prêts & avances Consenties et non encore remboursés	Cautions et avals donnés	Chiffre d'affaires H.T du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Dividendes de l'exercice	Commentaires
A. Renseignements détaillés concernant les titres dont la valeur brute excède 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
										NEANT
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
ATTIS 2	45 220	34	13,89	6 281	-	-	-	-7	-	31-déc-21
B. Renseignements globaux concernant les autres titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la société astreinte à publication										
1. Filiales (détenues à plus de 50%) :										
Filiales françaises										NEANT
Filiales étrangères										NEANT
2. Participations (détenues entre 10% et 50%)										
Participations françaises										NEANT
Participations étrangères										NEANT

DocuSign Envelope ID: CB30D368-26D6-4FEB-94D8-1C29992D995E

SOFAGRI PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros
12 place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex
438 309 973 RCS Nanterre

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 9 JUIN 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS,

Le 9 juin à 16 heures, au siège social,

La société CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE, société par actions simplifiée au capital de 124.264.275 euros, dont le siège social est situé 12 place des Etats Unis – 92127 Montrouge Cedex, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 447 964 594 RCS Nanterre, représentée par la société IDIA, Président, elle-même représentée par Mme Anne-Caroline PACE-TUFFERY, Directrice Générale.

Associée unique de la société SOFAGRI PARTICIPATIONS en sa qualité de propriétaire de la totalité des 400 actions composant le capital social,

Le Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué, étant absent et excusé

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION *(Arrêté des comptes au 31 décembre 2022 et quitus au Président)*

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion ainsi que du rapport général du Commissaire aux comptes approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2022 tels qu'ils lui ont été présentés, et dont le total du bilan s'élève à 7 370 869 €, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports.

En conséquence, il donne quitus entier et sans réserve au Président de l'exécution de son mandat au titre de l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION *(Affectation du résultat)*

L'Associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice, qui ressort à 86 522,95 € en totalité au compte « *Report à Nouveau* », qui passera ainsi de 563 244,23 € à 649 767,18 €.

L'Associé unique prend acte qu'il n'a été distribué aucune somme à titre de dividendes au cours des trois exercices précédents.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME RESOLUTION *(Pouvoirs pour formalités)*

L'Associé unique confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie, d'un extrait du procès-verbal des présentes délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôts et autres prescrites par la loi.

Cette décision est adoptée.

DocuSign Envelope ID: CB30D368-26D6-4FEB-94D8-1C29992D995E

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé unique.

DocuSigned by:
DE263A033BE0435...

L'Associé unique
CREDIT AGRICOLE AGRICULTURE,
Représentée par son Président, IDIA,
Elle-même représentée par sa Directrice Générale,
Mme Anne-Caroline PACE-TUFFERY

DocuSign Envelope ID: EFEA0E4B-25E3-4A70-B32B-52FCBA61303C

SOFAGRI PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros
12, place des Etats-Unis – 92127 Montrouge Cedex
438 309 973 RCS Nanterre

RAPPORT DE GESTION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Madame, Monsieur,

Nous portons à votre attention le présent rapport qui a pour objet de vous rendre compte de l'activité de la société SOFAGRI PARTICIPATIONS (ci-après la « **Société** ») durant l'exercice clos le 31 décembre 2022, et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Votre commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

I.1 Environnement économique et financier 2022

Après une année 2021 marquée par un rebond économique post Covid-19 dans toutes les régions du monde, l'activité économique mondiale subit un ralentissement généralisé et plus marqué qu'attendu, avec une inflation qui atteint des niveaux jamais vus depuis plusieurs décennies. La crise du coût de la vie (envolée spectaculaire du prix des matières premières agricoles et industrielles, de l'énergie, perturbation des circuits de transport et de logistique, des produits de grande consommation, etc.), le durcissement des conditions financières dans la plupart des régions (remontée des taux, etc.), l'invasion de l'Ukraine par la Russie et les effets persistants de la pandémie de COVID-19 sont autant de facteurs qui pèsent lourdement sur les perspectives. Selon les prévisions du FMI, la croissance mondiale devrait ralentir (de l'ordre de 3,2 % en 2022 et 2,7 % en 2023) et l'inflation mondiale bondir (environ 8,8 % en 2022, avant de diminuer à 6,5 % en 2023 et 4,1 % en 2024). Il s'agit du profil de croissance le plus morose depuis 2001, si l'on excepte la crise financière mondiale et le pic de la pandémie de COVID-19.

Même si l'activité économique française, portée notamment par une saison touristique estivale dynamique, a permis de conserver, en 2022, une partie des améliorations des résultats du marché du travail obtenus en sortie de crise, la France subit le ralentissement de l'activité économique mondiale et pâtira comme l'économie européenne plus encore des contraintes d'offre (énergie, main d'œuvre) en 2023. Au total, l'inflation, inférieure en France à celle constatée chez nos voisins, devrait être d'environ 7 % en 2022 (vs. 10% en Europe) en raison notamment du coût de l'énergie et de la hausse des prix des produits alimentaires. Elle est la traduction directe de l'envolée spectaculaire du prix des matières premières agricoles et industrielles, expliquée à la fois par la reprise économique en 2021 (demande en hausse, offre encore désorganisée), les aléas climatiques extrêmes (dôme de chaleur au Canada, sècheresses, gel tardif, etc.) et, plus récemment, la guerre en Ukraine. Cette dernière expliquerait environ 30 % de l'inflation constatée.

Le secteur agroalimentaire, qui avait déjà subi en 2021 plusieurs facteurs adverses susmentionnés a continué à être pleinement impacté par ces derniers. Ces éléments ont pesé sur la rentabilité des entreprises du secteur, les acteurs ne pouvant pas forcément répercuter l'ensemble de ces hausses de prix, ce qui signifie alors qu'ils rognent sur leurs marges.

DocuSign Envelope ID: EFEA0E4B-25E3-4A70-B32B-52FCBA61303C

I.2 Activité de la Société

La Société, créée le 27 juin 2001, a pour activité les opérations de capital investissement dans des entreprises qui relèvent de la filière agricole et de l'agri-business (entreprises de production agricole ou d'exploitation du foncer, machinisme agricole, secteurs connexes), à l'exception du secteur de la transition agroalimentaire.

Elle réalise notamment ses opérations en co-investissement avec les réseaux du Groupe Crédit Agricole via la création de sociétés ad hoc, principalement sous forme de sociétés en participation.

La Société est détenue à 100 % par Crédit Agricole Agriculture.

Elle répond aux critères de fonds d'Investissement alternatif (« **FIA** ») au sens de la Directive 2011/61/UE sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « **Directive AIFM** ») et entre dans la catégorie des « Autres FIA » couverts par les dispositions de l'article L 214-24–III du Code monétaire et financier. Elle est gérée par IDIA, laquelle est agréée auprès de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** ») en tant que société de gestion de portefeuille depuis le 28 avril 2015 sous le numéro GP-15000010. Dans ce cadre, un contrat de délégation de gestion existe entre la Société et IDIA depuis le 4 octobre 2017, et a été modifié par un avenant n°1 en date du 18 juin 2018, par un avenant n°2 en date du 7 février 2020 et un avenant n°3 en date du 21 décembre 2022.

I.3 Résultats économiques et financiers de la Société au cours de l'exercice

I.3.1. Activités de la Société et résultats financiers

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, le portefeuille brut des titres immobilisés de l'activité de portefeuille de la Société représente 6 280 600 € et correspond à l'investissement ATTIS 2.

Concernant les principaux éléments du compte de résultat, le produit net des activités s'établit à 124 K€ et se décompose comme suit :

- Des frais financiers : 2K € ;
- Des commissions : 126 K€.

Au 31 décembre 2022, le portefeuille de la Société comporte une plus-value latente de 3 280 K€ (relative à ATTIS 2).

Les frais généraux, d'un montant de 159 K€ enregistrent principalement le coût de la rémunération annuelle TTC de la Société en sa qualité de gérant de la SEP**.**

I.3.2. Comptes sociaux

Au cours de cet exercice social, nous avons enregistré des produits d'exploitation pour 125 612 €, identiques à l'exercice précédent.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à 159 352 € contre 158 649 € au titre de l'exercice précédent.

Notre résultat d'exploitation ressort à -33 740 € contre -33 037 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat financier s'élève à un montant de -1 631€ contre -1 479 € au titre de l'exercice précédent.

Après déduction de toutes charges, impôts et amortissements, notre résultat se solde par un bénéfice de 86 523 € contre un bénéfice de 85 421 € au titre de l'exercice précédent.

DocuSign Envelope ID: EFEA0E4B-25E3-4A70-B32B-52FCBA61303C

I.4. La politique ESG (Responsabilité Environnementale, Sociale et de Gouvernance)

La politique ESG mise en œuvre par les équipes d'IDIA (société de gestion de la Société) a désormais 4 objectifs clairs repris précisément sur son site internet : https://www.ca-idia.com/esg.html.

La prise en compte des enjeux ESG constitue ainsi une priorité dans les décisions d'investissement et dans le suivi long terme des participations gérées par IDIA.

L'intégration des critères ESG est réalisée à toutes les étapes de la vie d'une participation au travers de trois outils :

- Une grille ESG visant à évaluer le niveau de maturité et d'engagement de l'entreprise ciblée sur les principaux enjeux ESG est intégrée dans le processus d'instruction de chaque dossier d'investissement ;
- Une clause RSE (responsabilité sociétale des entreprises) est insérée dans le pacte d'actionnaires signé au moment de l'investissement ;
- Une mesure annuelle de l'empreinte environnementale et sociale est réalisée auprès d'une grande partie des participations du portefeuille d'IDIA. Chaque année est ainsi menée une campagne de reporting ESG en partenariat avec le cabinet de conseil Sirsa afin de :
 - dresser un diagnostic des enjeux de gouvernance, sociétaux et environnementaux adressés par chaque participation répondante,
 - identifier et valoriser les bonnes pratiques déjà mises en place,
 - définir des axes d'amélioration de la performance extra-financière pour chaque participation répondante.

Le rôle d'actionnaire minoritaire mais impliqué d'IDIA lui permet ainsi d'aider les participations de son portefeuille à progresser dans la mise en œuvre d'actions sur leurs enjeux ESG et ainsi d'améliorer leur performance extra financière.

I.5 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société va poursuivre son activité de capital-investissement.

Outre la guerre en Ukraine, le ralentissement généralisé et le niveau record d'inflation ainsi que le durcissement des conditions financières pourraient perturber fortement les perspectives de la société sur 2023.

I.6 Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

I.7 Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

I.8 Filiales et participations

Conformément aux dispositions des articles L 233-6,al. 1 et L 247-1 du Code de commerce, prévoyant l'obligation de mentionner toute prise de participation, intervenue au cours de l'exercice écoulé, dans une société ayant son siège en France et représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, des deux tiers ou de la moitié du capital de cette société ou de toute prise du contrôle d'une telle société, nous vous indiquons qu'aucune opération répondant à ces critères n'est intervenue au cours de l'exercice 2022.

DocuSign Envelope ID: EFEA0E4B-25E3-4A70-B32B-52FCBA61303C

Par ailleurs, le tableau des filiales et participations figure en annexe au bilan.

I.9 Information sur les délais de paiement fournisseurs et clients

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous présentons ci-dessous les informations sur les délais de paiement fournisseurs et clients :

Données SOFAGRI PARTICIPATIONS au 31 décembre 2022 en K€

	Article D.441 -4 I. 1°: Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I-4. 2°: Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	0	0				0	0				0	0
Montant total des factures concernées (HT ou TTC)		0				0						0
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (HT ou TTC)												
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (HT ou TTC)												
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues (HT ou TTC)	0						0					
(C) Délais de paiement de références utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de comme												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	⊟ délais contractuels: A réception						□ délais contractuels: A réception					
	□ délais légaux: 30 jours						□ délais légaux: (préciser)					

Il n'y a aucune facturation client chez la Société.

II. PROPOSITIONS SOUMISES A L'ASSOCIE UNIQUE

Nous vous rappelons que vous aurez à approuver les comptes, à donner quitus de leur gestion au Président et à affecter le résultat de l'exercice.

II.1 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ont été élaborés en adoptant une présentation et des méthodes d'évaluation identiques à celles de l'exercice précédent.

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un bénéfice net de 86 522,95 € que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « *Report à Nouveau* », qui passera ainsi de 563 244,23 € à 649 767,18 €.

II.2 Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'au cours des trois exercices précédents, aucun dividende n'a été distribué.

II.3 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

DocuSign Envelope ID: EFEA0E4B-25E3-4A70-B32B-52FCBA61303C

II.4 Conventions soumises à l'article L. 227-10 in fine du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 *in fine* du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice 2022.

La convention de délégation de gestion conclue entre la Société et IDIA le 4 octobre 2017, et modifiée suivant un avenant n°1 en date du 18 juin 2018, un avenant n°2 en date du 7 février 2020 et un avenant n°3 en date du 21 décembre 2022, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022.

II.5 Situation des mandats des organes de contrôle de la Société

Au 31 décembre 2022, le Président de la Société est la société IDIA.

Le Commissaire aux comptes de la Société est la société PricewaterhouseCoopers Audit dont le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

II.6 Pouvoir pour formalités

Un pouvoir sera conféré à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal à l'effet d'effectuer toutes formalités de publicité ou tout dépôt.

* * *

Nous vous invitons à approuver les décisions que nous soumettons à votre vote.

DocuSigned by:
DE263A033BE0435...

Le Président
IDIA, représentée par sa Directrice Générale,
Mme Anne-Caroline PACE-TUFFERY